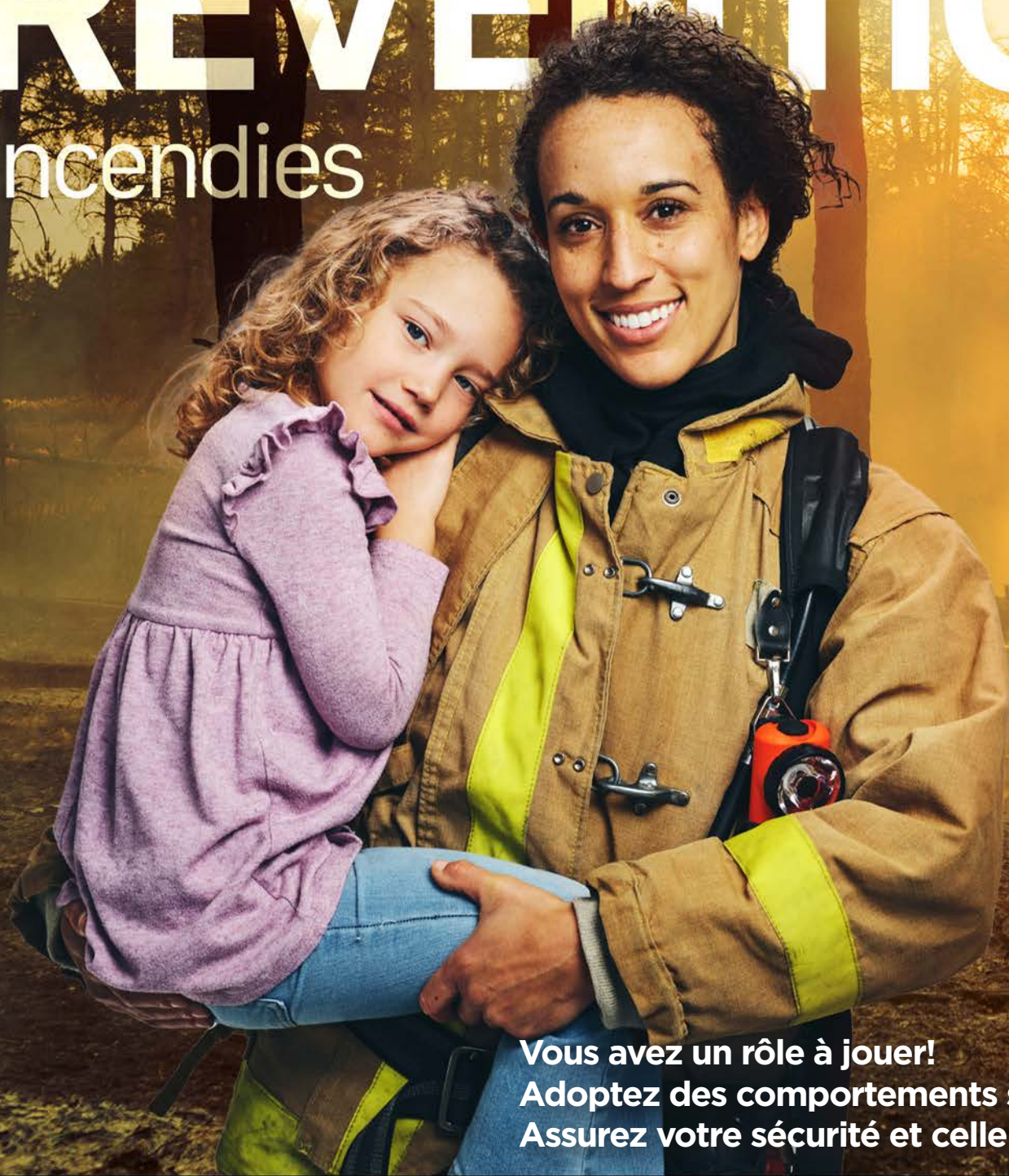


PRÉVENTION

des incendies



Vous avez un rôle à jouer!
Adoptez des comportements sécuritaires
Assurez votre sécurité et celle de vos proches



DISPOSER ADÉQUATEMENT DES MÉGOTS

Mégots de cigarettes et pots de fleurs, plates-bandes ou jardin ne font pas bon ménage.

Chaque année, on enregistre des incendies provoqués par des cigarettes écrasées dans ces contenants et espaces dotés ou non de paillis. Et comme plusieurs terreaux contiennent des engrais chimiques ou d’autres substances combustibles, les mégots peuvent mettre trois heures à se consumer. De quoi déclencher aisément un incendie! Ainsi, on fait en sorte :

- ▶ d’éteindre ses mégots dans un cendrier ou un contenant non combustible rempli de sable ou d’eau;
- ▶ de déposer ce cendrier sur une surface stable, éloigné de toute matière inflammable;
- ▶ de s’assurer que tout le contenu du cendrier ou du contenant est bien éteint, car les cendres peuvent rester chaudes jusqu’à 7 jours;
- ▶ d’adopter un bon comportement en voiture en déposant son mégot dans le cendrier du véhicule. Surtout, ne jamais le lancer par la fenêtre;
- ▶ d’arroser régulièrement les plates-bandes et pots de fleurs pour réduire le risque d’incendie.



En assurance habitation, plus de 1 incendie majeur sur 10 est causé par des articles de fumeurs.

Source : Société d’assurance Beneva inc.

beneva

PRUDENCE À LA FERME

La vigilance est de mise partout, ce qui inclut la ferme, où l’on enregistre une augmentation des incendies en lien avec un mauvais entretien des équipements.

La vigilance est de mise partout, même dans les bâtiments agricoles ! Pour réduire les risques d’incendie, il est crucial de vérifier régulièrement les installations.

- ▶ Cela aide à prévenir les défaillances mécaniques ou électriques.
- ▶ Assurez-vous que les installations sont conformes : les installations non conformes, vieilles, surchargées ou mal entretenues sont à haut risque.
- ▶ Retirez l’accumulation de matières combustibles près des équipements : cela aura pour effet de réduire les risques d’incendie liés au frottement ou à la chaleur.

Un incendie à la ferme entraîne des pertes financières, matérielles et animales, ainsi qu’un stress important pour les propriétaires. Adoptons des comportements sécuritaires pour éviter ces drames.

SOYEZ VIGILANT EN CUISINE

Les statistiques montrent que 25 % des incendies prennent naissance dans la cuisine.



Parmi les causes principales : distraction, négligence ou mauvaise utilisation d’un équipement. Pour éviter les feux de cuisson :

- ▶ la première règle élémentaire est de toujours surveiller ses chaudrons et casseroles durant la cuisson;
- ▶ si l’on doit quitter la cuisine, on s’assure de fermer les appareils de cuisson;
- ▶ on reste près de la cuisinière et on évite les distractions telles que le cellulaire, la télévision et l’ordinateur. On s’assure, par ailleurs, d’éloigner les enfants de la cuisinière;
- ▶ on utilise une minuterie lorsqu’on cuisine pour calculer le temps de cuisson;
- ▶ on s’abstient de porter des vêtements à manches amples pendant la préparation des repas;
- ▶ pour cuisiner de façon sécuritaire, on utilise des poêles munies d’un protège-manche et on garde les manches de nos casseroles tournés vers la cuisinière;
- ▶ on se sert de mitaines pour le four afin de manipuler les contenants chauds;
- ▶ on ne fait jamais de friture dans une casserole pleine d’huile. On opte plutôt pour une friteuse homologuée CSA ou ULC, avec thermostat;
- ▶ on s’assure de garder la cuisinière et le four libres d’objets combustibles.

Et si un feu de cuisson surgit malgré tout...

- ▶ Restez calme et agissez vite.
- ▶ Ne déplacez pas un récipient en feu, n’y lancez aucun produit dedans.
- ▶ Placez un couvercle qui couvre la totalité du récipient et fermez la cuisinière pour éteindre le feu.
- ▶ Même si vous pensez avoir bien éteint le feu, composez le 9-1-1. Pas de risque à prendre.



GARE AUX BATTERIES AUX IONS DE LITHIUM

Les batteries aux ions de lithium gagnent en popularité.

On les trouve dans plusieurs de nos appareils électroniques, d’usage courant, et de plus en plus dans nos moyens de transport. Ces batteries peuvent déclencher un incendie de différentes manières.

- ▶ Par altération : ne jamais tenter d’en modifier le fonctionnement.
- ▶ Par étouffement : en faisant une mauvaise utilisation de l’appareil, comme placer son cellulaire sous l’oreiller.
- ▶ Par surcharge : en laissant l’appareil sur la charge quand la batterie est complètement chargée.
- ▶ Par défaillance : parfois, l’appareil présente une défectuosité. Les signes de défaillance d’une batterie ou d’un appareil sont : chaleur ou odeur inhabituelle, déformation de la batterie, bruit de grésillement.

Le bon usage

- ▶ Utiliser des batteries et un système de recharge homologués par le fabricant et se servir du bon chargeur.
- ▶ Attendre que les piles soient à la température ambiante avant l’utilisation. Ne jamais recharger ces piles à des températures sous zéro.
- ▶ Utiliser l’appareil alimenté aux batteries aux ions de lithium selon le guide du fabricant.
- ▶ Ne pas utiliser l’appareil s’il est endommagé et laisser l’entretien à du personnel qualifié.
- ▶ Idéalement, on conserve la batterie à la température ambiante, le plus possible et éloignée d’autres types de piles, de toutes sources de chaleur et de matériaux combustibles.



QUE FAIRE AVEC DES BATTERIES AUX IONS DE LITHIUM DÉSUÊTES, COMMENT S’EN DÉPARTIR?

- ▶ Elles doivent obligatoirement être recyclées dans un écocentre ou encore dans un point de dépôt de sa municipalité, prévu à cet effet.
- ▶ Il ne faut jamais les déposer dans un bac de recyclage, car les centres de tri ne sont pas équipés pour recycler ce type de batterie. Les placer dans ce bac pourrait causer un incendie.

De la trottinette au coupe-bordure électrique, les batteries sont partout et ont un impact sur votre assurance. Saviez-vous qu’elles sont responsables de près de 15 % des incendies majeurs d’origine électrique ?

Source : Société d’assurance Beneva inc.

beneva

LES RISQUES ÉLECTRIQUES

À l’intérieur tout comme à l’extérieur de nos maisons, les installations et appareils électriques sont très nombreux.

Fils, câbles, rallonges, fiches et prises de courant, disjoncteurs, lampes, etc., autant d’éléments qui doivent être conformes et en bon état, bien installés ou utilisés, pour ne pas générer de risques d’incendie.

En tout temps

- ▶ Ne jamais dénuder les fils électriques.
- ▶ Faire remplacer les appareils trop vieux, endommagés ou non conformes.
- ▶ Faire appel à un maître-électricien pour les travaux en lien avec l’électricité.
- ▶ Ne jamais surcharger de prises électriques ni de multiprises. Ne branchez pas non plus de multiprise dans une rallonge.
- ▶ Ne jamais modifier un appareil ou un équipement électrique.

Le panneau électrique

- ▶ Toujours laisser en place le couvercle protecteur; il protège des risques d’électrisation, de la poussière et de l’humidité.



Les câbles, les rallonges, les prises de courant

- ▶ Utiliser des rallonges et des multiprises avec disjoncteur incorporé approuvées par ULC ou CSA. Le disjoncteur permet d’éviter la surtension, protégeant ainsi vos appareils tout en réduisant les risques d’incendie.
- ▶ Ne jamais peindre les rallonges et les câbles; la peinture assèche leur gaine.
- ▶ Remplacer une rallonge endommagée ou qui dégage de la chaleur.

L’éclairage

- ▶ Éloigner vêtements, tentures et autres objets inflammables des lampes halogènes.
- ▶ Remplacer les ampoules halogènes par des ampoules DEL.
- ▶ Ne pas dépasser la puissance nominale (watts) des ampoules.
- ▶ À l’extérieur, utiliser un luminaire à l’épreuve des intempéries.

Les appareils électriques

- ▶ N’utiliser que des appareils avec le sceau CSA ou ULC.
- ▶ Ne jamais utiliser un appareil sous tension, tel un cellulaire branché, quand on est dans la baignoire ou quand on a les pieds dans l’eau.
- ▶ Nettoyer régulièrement l’arrière du réfrigérateur.
- ▶ Garder tout matériau combustible à au moins 15 centimètres de distance du chauffage mural électrique et à au moins 1 mètre d’un chauffage d’appoint.



LE SAVIEZ-VOUS ?

Les équipements de distribution d’électricité, les appareils de chauffage et les appareils ou équipements électriques ont été à l’origine du déclenchement de plus du tiers (33 %) des bâtiments résidentiels endommagés.

Source : ministère de la Sécurité publique. Données des SSI 2021-2022



VENTS VIOLENTS ET TEMPÊTES : PROTÉGEZ-VOUS AVANT, PENDANT ET APRÈS!

Avant : Ramassez et fixez les objets susceptibles de s'envoler.
Si vous êtes à l'extérieur : Trouvez refuge dans un bâtiment muni d'un toit solide et protégez-vous des objets projetés.
Si vous êtes à l'intérieur : Éloignez-vous des portes et fenêtres, abritez-vous dans un lieu sûr comme un sous-sol, une pièce intérieure au rez-de-chaussée ou sous un meuble solide.

SÉCURITÉ AUTOUR DE LA CHEMINÉE : BONNES PRATIQUES À ADOPTER!

- Confiez l'inspection de votre système et le ramonage de votre cheminée à un expert, au moins une fois par année, avant la période de chauffage.
- Entreposez les cordes de bois dehors, loin de la maison.
- Utilisez du bois sec de qualité.

INONDATIONS : PRÉPAREZ-VOUS, PROTÉGEZ-VOUS, RÉAGISSEZ!

Pendant : Coupez l'eau, l'électricité et le gaz. Vérifiez le bon fonctionnement de la pompe d'évacuation et suivez l'état des rivières. Évitez le contact avec les eaux inondées et évacuez sa maison si les autorités le demandent.

Après :

- Faites inspecter votre installation électrique par un professionnel avant de rebrancher.
- Faites vérifier les systèmes touchés par un professionnel et jetez tout aliment ou médicament ayant été en contact avec l'eau.
- Surveillez les signes de moisissure et assurez-vous de l'intégrité de la structure.
- Faites également analyser l'eau de votre puits artésien, s'il y a lieu.

PANNE DE COURANT? RESTEZ PRUDENT À L'INTÉRIEUR!

Ne jamais utiliser de barbecue, de réchaud ou de génératrice à l'intérieur : ils produisent du monoxyde de carbone, qui est toxique et possiblement mortel.

APPAREILS À BATTERIE : VÉRIFIEZ, PROTÉGEZ, ÉVITEZ LES RISQUES!

- Vérifiez régulièrement vos équipements pour détecter tout dommage ou signe d'usure.
- N'utilisez pas les piles bombées ou endommagées, ni celles dont la gaine de plastique est déchirée.
- Respectez le temps de recharge recommandé. La surcharge peut causer un incendie ou une explosion.

BOUTEILLES DE PROPANE : UN RISQUE RÉEL!

N'entrez jamais de bouteille de propane à l'intérieur, que ce soit dans une maison, un garage ou une remise. Même vides, elles représentent un danger sérieux d'incendie et d'explosion.
Gardez-les toujours à l'extérieur, loin des sources de chaleur et des espaces confinés.

GÉNÉRATRICE : PLACEZ-LA AU BON ENDROIT, RESTEZ EN SÉCURITÉ!

Installez toujours la génératrice à l'extérieur, loin des portes et des fenêtres. Vous éviterez que les gaz d'échappement toxiques, comme le monoxyde de carbone, n'entrent dans votre maison et ne mettent votre vie en danger.

CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Saviez-vous que les dommages causés par le vent s'élèvent en moyenne à 6 500\$ par réclamation ? La plupart du temps, ils sont couverts par le contrat d'assurance habitation.

Source : Société d'assurance Beneva inc.

beneva

TRÈS IMPORTANT
La première étape est toujours d’appeler le 9-1-1 advenant le cas où on ne réussit pas à maîtriser le feu, les pompiers seront déjà en route.

EXTINCTEUR PORTATIF

Chaque foyer devrait avoir un extincteur portatif, qui permettra d’éteindre un feu naissant.

L’appareil doit respecter les normes canadiennes et afficher le logo « ULC » du Laboratoire des assureurs du Canada. Choisir un extincteur à poudre polyvalente (bois, papier, textile, huile, essence, appareil électrique sous tension) portant la mention « ABC » et dont la cote recommandée est de 2A 10B C (inscrite sur l’étiquette).

- Où l’installer
- Bien en vue, près d’une sortie.
 - Évitez de placer l’extincteur trop près d’une source potentielle d’incendie (cuisinière et appareils de chauffage).
 - À portée de main, mais pas de celle des enfants.

Comment l’utiliser

Plusieurs foyers possèdent un extincteur portatif, mais bien souvent, les citoyens ne savent pas comment l’utiliser au moment critique. Il est donc important de s’y préparer. Voici comment utiliser cet appareil :

1

Retirez la goupille de l’extincteur.

2

Prenez le boyau et dirigez-le vers la base des flammes.

3

Appuyez fermement sur la manette de commande.

4

Éteignez le feu en commençant loin (au minimum 10 pieds) tout en vous rapprochant des flammes.

5

Faites un mouvement de gauche à droite, à la base des flammes, en couvrant la largeur du feu.

6

Dès que le feu est maîtrisé, quittez la maison et attendez l’arrivée des pompiers.

TROUSSE D’URGENCE 72 HEURES

Préparez une trousse d’urgence pour subvenir aux besoins de première nécessité pendant environ 72 heures lors de situation d’urgence.



- Elle doit inclure :
- de l’eau potable (2 litres/personne/jour);
 - de la nourriture non périssable;
 - une lampe de poche, des bougies, des allumettes ou un briquet;
 - des piles de réserve;
 - une couverture;
 - une trousse de premiers soins;
 - des copies de documents importants comme les contrats d’assurances, vos cartes d’identité ou encore de l’argent comptant;
 - une liste de contacts importants;
 - une radio à manivelle;
 - un ouvre-boîte.

Placez ces éléments dans un endroit pratique et facile d’accès. Vérifiez chaque année le contenu, remplacez les piles, l’eau et les aliments périmés.

LES CENDRES CHAUDES

Si l’on possède un système de chauffage au bois, il est essentiel de savoir comment disposer adéquatement des cendres.

Car un mauvais entreposage des cendres chaudes peut provoquer un incendie.

- Toujours utiliser une pelle en métal pour déplacer les cendres du foyer vers un contenant. Ne jamais se servir d’un aspirateur pour effectuer cette tâche.
- Entreposer les cendres dans un contenant métallique à fond surélevé et doté d’un couvercle métallique, et ce, à l’extérieur de la maison, car elles dégagent du monoxyde de carbone.
- On installe ce contenant sur une surface non combustible, loin de la résidence et des éléments inflammables, à au moins un mètre de distance de tout objet.
- Brasser les cendres régulièrement dans le contenant et attendre au moins sept jours avant de les jeter en s’assurant qu’elles n’émettent plus ni fumée ni chaleur et qu’elles aient refroidi.

QUAND SURVIENT UN SINISTRE...

Et si un aléa naturel survenait soudainement, seriez-vous bien préparé?

Se tenir prêt en toutes circonstances, en assurant une autonomie minimale pour sa famille et en adoptant les bons gestes, c’est permettre aux intervenants de se concentrer sur l’essentiel.

SOYEZ INFORMÉ!

- Renseignez-vous auprès de votre municipalité pour connaître les plateformes d’alerte disponibles.
- Inscrivez-vous sur ces plateformes afin de recevoir rapidement les informations en cas d’urgence.
- Respectez les avis et consignes émis par les autorités.

Eau potable

Un bris d’aqueduc, une inondation ou d’autres circonstances peuvent entraîner une contamination. Dans ce cas, respectez les avis d’ébullition ou de non-consommation de l’eau émis par votre municipalité pour assurer votre santé et votre sécurité. Gardez des bouteilles d’eau potable dans votre trousse d’urgence.

Chaleur extrême

Ce phénomène peut entraîner des sécheresses et des incendies de forêt, et présente un risque pour la santé, en particulier pour les personnes vulnérables.

Quelques conseils à appliquer lors de chaleur accablante.

- Réfugiez-vous dans un endroit sûr et restez hydraté.
- Portez des vêtements légers.
- Réduisez vos efforts physiques, surtout au milieu de la journée.
- Buvez beaucoup d’eau.
- Passez au moins deux heures par jour dans un endroit climatisé ou frais.
- Prenez une douche ou un bain frais par jour ou rafraîchissez-vous plusieurs fois par jour avec une serviette mouillée.
- Utilisez le moins possible les appareils qui dégagent de la chaleur.
- Vérifiez auprès des personnes vulnérables que vous connaissez qu’elles vont bien (ex. : grands-parents).



Saviez-vous que plus de 450 tremblements de terre surviennent chaque année au Québec?

Savez-vous quoi faire en cas de séisme?

1-Je me baisse. **2**-Je m’abrite. **3**-Je m’agrippe. Je reste accroupi tant que les secousses ne sont pas terminées. *Plus de conseils à [grandesecousse.org](#)*

TREMBLEMENT DE TERRE

Saviez-vous qu’il est possible d’ajouter un avenant sur votre contrat d’assurance habitation pour protéger votre bâtiment des dommages causés par un tremblement de terre.

Source: Société d’assurance Beneva inc.

beneva

NOUVEAUX ARRIVANTS

Qu’elles proviennent d’un autre pays, d’une autre région ou ville, les personnes qui emménagent dans une nouvelle municipalité ne sont pas toutes au courant des règles de base de sécurité et surtout, quoi faire en cas d’incendie.



Elles trouveront donc une mine d’informations pertinentes sur la prévention et la sécurité incendie, notamment dans les guides d’accueil (disponibles dans certaines municipalités) ou auprès du service de la sécurité incendie de leur nouveau milieu de vie.

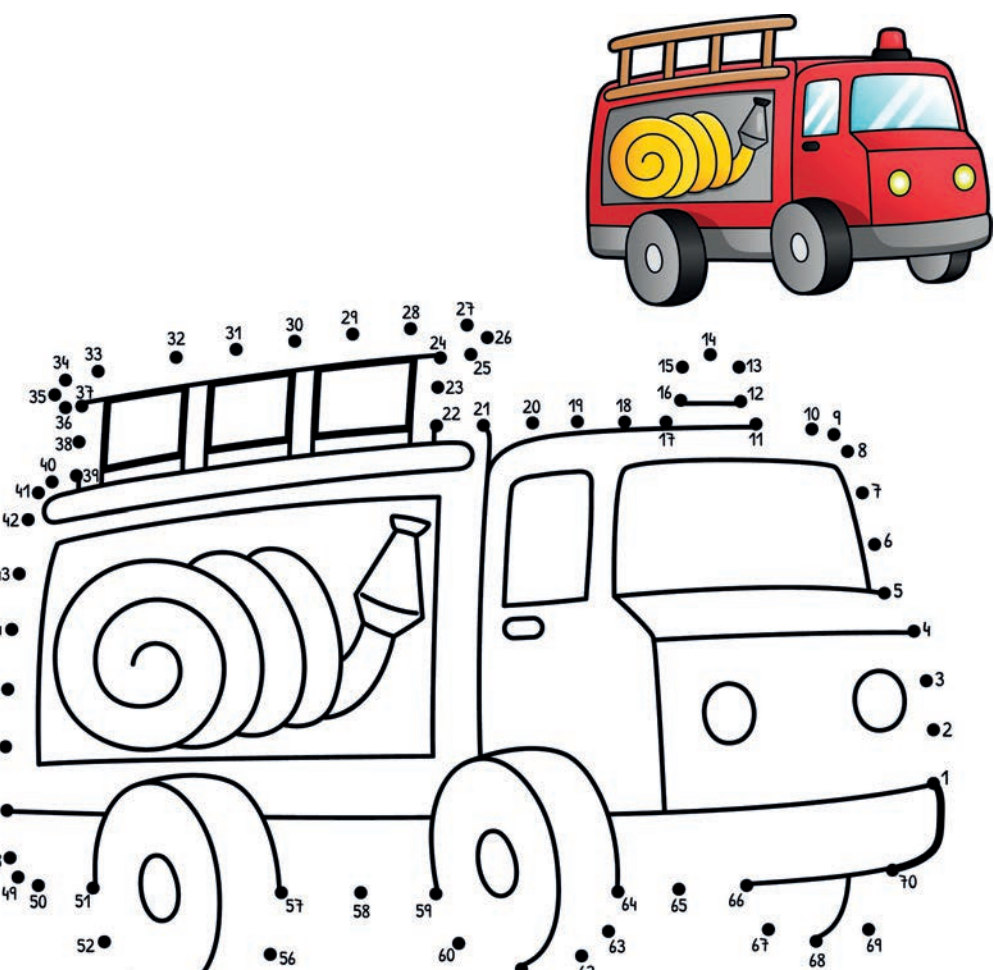
Des règles et conseils, qui s’appliquent tant pour l’intérieur que l’extérieur de la maison, ainsi que dans la communauté, y sont expliqués. Et même si les mesures d’urgence et les gestes de prévention d’incendie sont applicables sur l’ensemble du territoire du Québec, il est bon de connaître la réglementation spécifique à sa nouvelle municipalité. Par exemple, en ce qui concerne les foyers extérieurs en plein air, l’utilisation de feux d’artifice ou la manipulation de certains appareils. Vous vous éviterez ainsi de bien mauvaises surprises.

SECTION JEUX

LABYRINTHE



RELIE LES POINTS



MOTS CACHÉS

Thème : prévention des incendies
7 lettres

- A**

 - allumette
 - asphyxie
 - assurance
 - avertisseur
- C**

 - chauffage
 - cigarette
 - cuisson
- D**

 - domicile
 - dommages
- E**

 - eau
 - évacuation
 - extincteur
- F**

 - feu
 - foyer
 - fumée
- G**

 - gaz
- I**

 - issue
- M**

 - maison
 - mégot
 - mort
- P**

 - perte
 - pompier
- R**

 - sécurité
 - sinistre

R	U	E	T	C	N	I	T	X	E	S	E
E	U	S	D	O	M	M	A	G	E	S	T
I	E	E	I	X	Y	H	P	S	A	E	T
P	L	C	S	N	O	S	I	A	M	R	E
M	I	U	H	S	I	S	S	U	E	T	M
O	C	R	E	A	I	S	C	Y	T	S	U
P	I	I	O	U	U	T	O	E	R	I	L
F	M	T	A	R	R	F	R	U	E	N	L
U	O	E	A	O	F	A	F	E	P	I	A
M	D	N	M	E	G	O	T	A	V	S	R
E	C	C	U	I	S	S	O	N	G	A	Z
E	V	A	C	U	A	T	I	O	N	E	S

La solution est : Secours

MOTS ABEILLE

Thème : prévention des incendies
Attention ! Ne prenez pas deux fois la même lettre !
8 lettres

- A**

 - alerte
- B**

 - barbecue
 - blesse
 - briquet
 - brûle
 - brûlure
- C**

 - chaleur
 - cheminée
 - cuisine
- D**

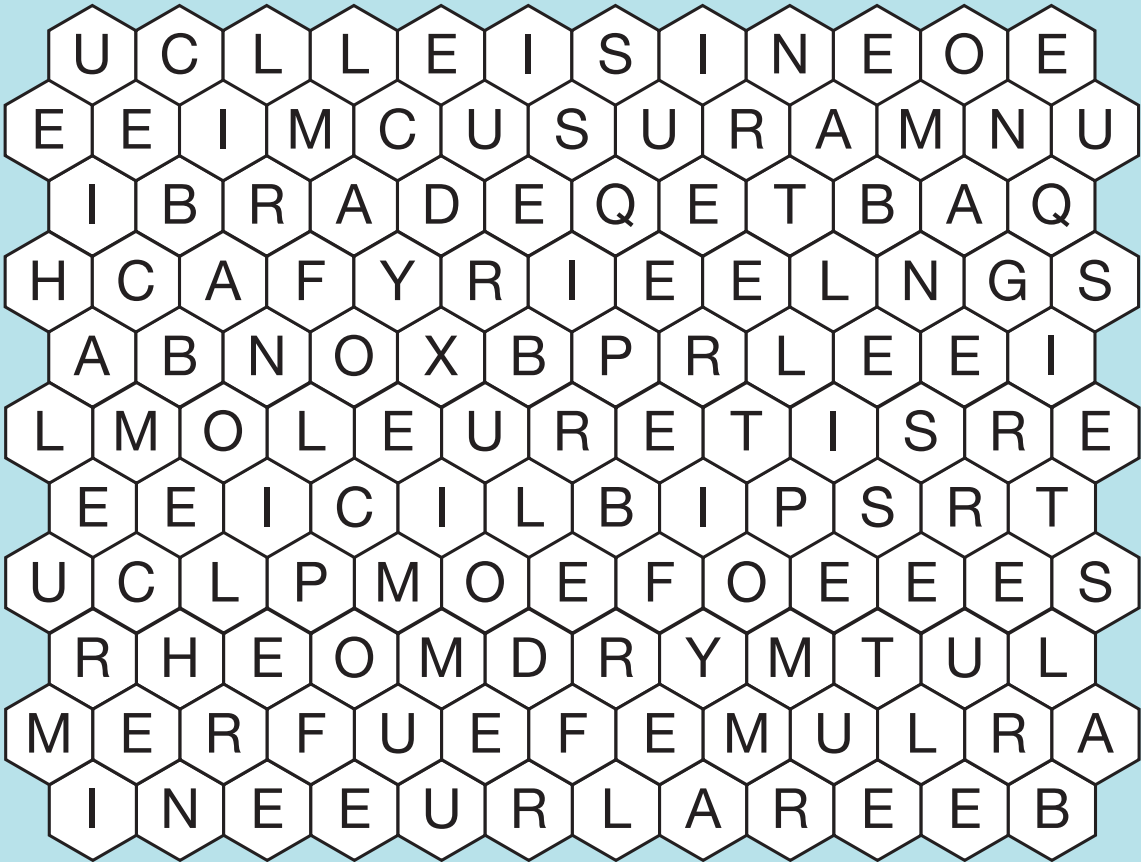
 - domicile
- F**

 - famille
 - flamme
 - foyer
 - fumeur
- M**

 - monoxyde
- P**

 - pile
 - poêle
 - perte
- R**

 - risque
 - ramonage



La solution est : Sinistre

TROUVE LES DIFFÉRENCES ET COLORIE

7 différences se trouvent dans ce dessin, peux-tu les trouver?



La solution est : Le klaxon, le tuyau d'arrosage, la mèche de chevoux, l'intérieur de la roue, le rond à la base de l'échelle, l'eau au bout de l'arrosoir et le rond sur la borne d'incendie.



L'AGSICQ tient à remercier son sous-comité à l'éducation de la population pour sa vision et son leadership, ainsi que les organisations suivantes pour leur précieuse contribution dans la réalisation de ce Cahier spécial sur la prévention des incendies.

Baie-Saint-Paul	Mercier/Léry	Saint-Lazarre-de-Vaudreuil
Blainville	Montmagny	Sainte-Claire/Saint-Anselme/Saint-Henri
Boisbriand	Montréal	Sainte-Julie
Boischatel/L'Ange-Gardien	MRC Antoine-Labelle	Sainte-Madeleine/Sainte-Marie-Madeleine
Brownsburg-Chatham	Notre-Dame-du-Mont-Carmel	Sainte-Thérèse
Chandler	Québec	Service de sécurité incendie Avignon-Est
Clarenceville/Noyan	Radisson	Service de sécurité incendie régional de L'Érable
Dolbeau-Mistassini et secteur Est de la MRC de Maria-Chapdelaine	Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains	Service régional de la prévention incendie MRC de Papineau
Drummondville	Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée du Richelieu	Terrasse-Vaudreuil
Gatineau	Régie intermunicipale en protection incendie du Kamouraska-Ouest	Terrebonne
Joliette	Régie intermunicipale GÉANT	Trois-Pistoles
La Sarre	Repentigny	Varennnes
Lachute	Rimouski	Venise-en-Québec/Saint-Sébastien
Lac-Mégantic	Saint-André-d'Argenteuil	Victoriaville
Lambton	Saint-Antoine-de-Tilly	Warwick
Laval	Saint-Damien	Waterloo
L'Île-Perrot	Saint-Denis-sur-Richelieu	
Longueuil	Saint-Jérôme	
Mascouche		